

L'écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Déclaration sur les achats écologiques pour la CCBN non visée par la *Loi fédérale sur le développement durable* (RPP-2016-2017)

Le rapport obligatoire sur le respect des exigences énoncées à l'article 7 de la *Politique d'achats écologiques*, si applicable aux ministères et aux organismes liés par la *Politique d'achats écologiques*, mais pas par la *Loi fédérale sur le développement durable*.

Stratégies / commentaires :

La CCBN poursuivra les mesures entreprises lors des années précédentes, le tout supervisé par le Secrétaire-Directeur général.

- **Achats écologiques afin de réduire les incidences sur l'environnement :**

En ajout aux mesures déjà mises en œuvre au cours des dernières années :

- Maintenir la volonté de renouveler le parc de véhicules en fonction de nouvelles technologies (électrique, hybride) permettant une économie de consommation de carburant fossile;
- Suivre le cours de formation sur les achats écologiques offert par SPAC.

- **Processus et mesures de contrôle en matière de gestion des achats :**

- Poursuivre la sensibilisation du personnel, des fournisseurs et des sous-traitants aux notions d'achat responsable;
- Poursuivre l'intégration des critères de développement durable aux appels d'offre;
- Poursuivre la sensibilisation des notions d'achat responsable à l'ensemble des équipements bureautiques, informatiques et le matériel promotionnel déjà en place en vue d'en optimiser l'utilisation, favoriser le recyclage et réduire la consommation de papier.